APPENDICE B

DÉCLARATION DE M. LEN JORDAN, PRÉSIDENT DE LA SECTION AMÉRICAINE DE LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE, SUR LA QUESTION DU BASSIN DU COLUMBIA, Dossier 51, À LA RÉUNION BIANNUELLE TENUE À OTTAWA, CANADA,

le 4 octobre 1955.

La section canadienne a gracieusement mis à la disposition de la section américaine de la Commission, des exemplaires imprimés des Procès-verbaux et délibérations du Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, contenant le compte rendu du témoignage du général McNaughton et d'autres personnes entendues par le comité le printemps dernier. Nous avons soigneusement étudié le témoignage du général MacNaughton et nous y relevons plusieurs asertions que nous ne pouvons accepter. Il doit être bien compris que si nous ne traitons pas spécifiquement ces assertions aujourd'hui, une telle omission n'indique aucunement une acceptation ou une acquiescence de notre part.

A la réunion semestrielle de la Commission à Washington, en avril 1955, le général McNaughton esquissa les plans canadiens et certaines opinions concernant l'aménagement du bassin du Columbia et les bassins adjacents et demanda que son exposé soit considéré comme un document public, c'est-à-dire accessible au public sans qu'il soit nécessaire de passer par la Commission conjointe internationale.

Je donnerai maintenant la réponse de la section américaine de la Commission conjointe internationale à certains points de l'exposé du général McNaughton et je demande également que ma réponse soit considérée comme un document public.

En avril dernier, le général McNaughton disait:

... je devrais saisir la première occasion de vous exposer les plans préparés au Canada en vue de l'utilisation des grandes ressources hydrauliques de la partie canadienne du bassin du Columbia et des bassins adjacents.

J'esquisserai ces plans à la Commission afin de vous mettre au courant des progrès réalisés et des magnifiques perspectives entrevues, ainsi que des espérances que nous avons quant aux effets économiques et aux avantages

qui pourront en résulter pour le Canada.

Quand je dis pour le Canada, il s'agit surtout de la Colombie-Britannique. Mais je n'omets pas les possibilités évidentes d'un arrangement coopératif entre le Canada et les États-Unis sur l'exploitation et l'utilisation des eaux qu'il sera jugé avantageux de laisser suivre leur cours du Canada au delà de la frontière.

En conséquence, au cours de mon exposé, après avoir esquissé les grandes lignes des plans généraux que nous avons formulés pour l'utilisation au Canada des chutes et des eaux du bassin du Columbia, je vous indiquerai les parties du Columbia et de la rivière Kootenay pour lesquelles il y aurait lieu, je pense, de discuter l'utilisation conjointe des eaux à notre avantage réciproque.

Je vous expliquerai brièvement les plans en préparation pour l'utilisation des ressources hydrauliques du Canada dans le bassin du Columbia et les bassins adjacents.

Dans son exposé des études poursuivies au Canada, le général McNaughton indiqua trois principaux cas qui pourraient se produire dans l'utilisation des eaux du Columbia. Premièrement, le cas no 1, dans lequel il n'y aurait aucune dérivation des eaux de la rivière Kootenay dans le Columbia, ni du Columbia dans les bassins adjacents. Puis le cas no 2, dans lequel on pourrait dériver de 5,000 à 8,000 pieds cubes d'eau par seconde de la rivière Kootenay, ainsi que 15 millions de pieds-acre et davantage du Columbia dans le bassin du Fraser.